République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

3

nombre de membres absents non représentés :

0

date de la convocation :

21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 01

BUDGET GENERAL AFFECTATION DU RESULTAT 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 24 voix "pour", 5 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF ainsi que M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2010 de la manière suivante :

- affectation en investissement707 730 €,
- report en fonctionnement.....250 000 €.

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 02

BUDGET GENERAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), les DEPENSES de la section de fonctionnement du budget général 2011 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 8 859 928 €.

Chapitres	Libellés	montants
011	Charges à caractère général	1 779 867
012	Charges de personnel	4 500 000
65	Autres charges de gestion courante	1 353 750
66	Charges financières	365 000
67	Charges exceptionnelles	7 500
042	Opération d'ordre (sans amortissement)	200 000
022	Dépenses imprévues	22 811
023	Virement en investissement	631 000

TOTAL	**8 859 928**

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 03

BUDGET GENERAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), les RECETTES de la section de fonctionnement du budget général 2011 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 8 859 928€.

Chapitres	Libellés	montants
013	Atténuation de charges	110 900
70	Vente de produits et prestations de services	398 500
73	Impôts et taxes	4 838 242
74	Dotations subventions participations	3 095 786
75	Autres produits de gestion courante	66 500
77	Produits exceptionnels	100 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	250 000

TOTAL	**8 859 928**

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 04

BUDGET GENERAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), les DEPENSES de la section d'investissement du budget général 2011 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 4 817 020 €.

chapitre	libellé	montant
001	déficit reporté	716 803
020	dépenses imprévues	20 000
041	opération d'ordre	0
16	dette	531 000
20/21/23	études / honoraires / acquisitions / travaux	2 526 000 1 023 217
TOTAL		**4 817 020**

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 05

BUDGET GENERAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), les RECETTES de la section d'investissement du budget général 2011 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 4 817 020 €.

chapitres	libellés	montants
021	virement	631 000
024	produits des cessions	1 499 000 630.000
040	opération d'ordre entre section	200 000
10	dotations, fonds div.	346.262
10	affectation	707 730
13	subventions	190.000 167 891
16	emprunts à contracter	227.000 218 137
TOTAL		**4 817 020**

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 06

BUDGET GENERAL 2011
FISCALITE DIRECTE LOCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à la majorité des voix (27 voix "pour" et 2 voix "contre" : M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), les taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour un produit de 3 498 742 €, hors allocations compensatrices.

- taxe d'habitation (taux 2010 + 2%) 15,83 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (taux 2010 + 2%) 25,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (inchangé)..... 104,00 %

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

3

nombre de membres absents non représentés :

0

date de la convocation :

21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 07

BUDGET GENERAL
SUBVENTIONS
COMMUNALES 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est à noter, considérant certains mandats des élus dans certaines associations, que les élus suivants ne prennent pas part à la délibération, ni au vote concernant le vote des subventions relatives à ces mandats :

Elus ne prenant pas part au vote	Subventions ou domaines concernés
M. PORTAL	C.C.A.S.
M. BRUYERE	E.S.C.A.L.
Mme GOMEZ	E.S.C.A.L. / Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes / Enseignement
Mme AGUILA	C.C.A.S. / Club Histoire et Archéologie de Marguerittes / Enseignement
M. MELEDER	C.S.M. de handball / Ligth in Box / Enseignement
Mme BATTE	C.C.A.S. / E.S.C.A.L. / Association des aînés "Li Couté Négré" / Enseignement
Mme BIGUET	E.S.C.A.L. / Enseignement
Mme CASTAN	E.S.M.
M. MEDINA	Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes
M. ANJORAND	Office Municipal de la Culture – du Sport – des Fêtes
M. CABANON	club de retraités "Amicales Rencontres"
Mme ALMANRIC	C.C.A.S. / Enseignement
Mme DESCARPENTRIES	C.C.A.S.
M. MARZOLF	C.C.A.S.
Mme DUMARTINEIX	Les Archers de Marguerittes
Mme ARNAL	Enseignement

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Le Conseil Municipal,

- considérant la non participation partielle des élus susvisés à la délibération,
- considérant la non participation partielle des élus susvisés au vote,
- considérant le budget primitif 2011,

décide d'approuver par 24 voix "pour" et 5 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF ainsi que M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), cette liste de subventions à verser aux associations locales pour l'année 2011, pour un montant de 500 678 €.

ADMINISTRATION GENERALE	
Amicale du Personnel Communal	2 000
FNACA	170
UNC - UNCAFN	170
C.A.D.I.R(Concours Résistance Déportation)	230
La Diane Marguerittoise	600
1798 section Médaillés Militaires	170
Ass Marguerittoise des Artisans et Com	800
"les Collègues"	150
"les Pébronas"	150
assoc maintien agriculture paysanne	100
CULTURE	
Office Municipal de la Culture	25 320
Office Municipal des fêtes	90 000
Animation Lettres et Contes	400
Ass Familles Rurales Marguerittes	610
Ass Musicale de Marguerittes	23 000
Club Histoire et Archéologie	305
La Traverse des Trois Margots	460
Les Amis de l'Olivier	460
Orchestre de Chambre	230
Light in box	500
J'écris ma vie	152
Marguerythme	200
ENSEIGNEMENT	
Coop.Scolaire Mat. de Marcieu	800
Coop.Scolaire Mat. Peyrouse	940
Coop.Scolaire Elem. Peyrouse	1 050
Occe Coop Scol Mat. Génestet	1 200
Occe Coop Scol Mat. Taillefer	200
DIVERS (Ass Par Elèves FCPE Elémentaire)	152
ENVIRONNEMENT	
Office municipal de l Environnement	5 000
SOCIAL	
ASS. SAMUEL VINCENT exceptionnelle	800
Amicales Rencontres	1 068
Li Coute Negre	1 068
A.R.A.M	150
ESCAL	
ESCAL (Fonctionnement)	17 964
CUCS - 6 actions	19 663
soutien à la parentalité	1 752
ESCAL (A.L.S.H)	18 204
ESCAL (Subvention "Empoi Jeune")	10 300
Subv poste animateur	36 830
Soutien aux loisirs 6-18 ans	127 308
Soutien loisirs 4-6 ans	5 150
"Fête cool"	2 500

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

ESCAL (Point Ressource Emploi)	8 023
Chantier " Eté "	1 639
fonctionnement ludotheque	1 500
coordination pel	5 000
rappel sur 2011	1 040
SPORT	
Office Municipal du Sport	20 000
Ass Foulées Marguerittoises	3 050
Club Sportif Marguerittois	14 000
CSM - pour rappel : délibération du	5 000
Club taurin "La Bouvina"	18 900
E.S.M. Foot Ball	7 800
Garrigue Balade et Randonnée	460
Gymnastique Rythmique	460
Gymnastique Volontaire Claire Cour	700
Judo Club Marguerittois	1 800
Karaté Club Marguerittes	460
La Souleiado de Margarido	1 550
Marguerittes G.R.S.	1 400
Marguerittes Rugby Club	4 500
Tennis Club Marguerittois	2 500
Vélo Club Marguerittois	460
Kick Boxing	650
Les Archers de Marguerittes	500
Aïkido Marguerittes	460
BMX Family	400
Qi Gong Mag	150

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 08

BUDGET COMMUNAL
TARIFS COMMUNAUX
2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La plupart des tarifs municipaux sont demeurés inchangés depuis le 01/01/2006. La municipalité a donc décidé de proposer une augmentation de ces tarifs avec application à compter du caractère exécutoire de cette délibération sauf application à une autre date précisée le cas échéant dans la délibération.

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2011, tels qu'ils sont présentés ci-après.

	TARIF 2011	
concessions DECENNALES cimetières		
terre	**84.00 €**	1,60 m²
caveau (2 à 4 places	**180.00 €**	3,42 m²
caveau (5 à 6 places)	**265.00 €**	5,13 m²
caveau (7 à 9 places)	**390.00 €**	7,70 m²
concessions TRENTENAIRES cimetières		
terre	**170.00 €**	1,60 m²
caveau (2 à 4 places	**350.00 €**	3,42 m²
caveau (5 à 6 places)	**525.00 €**	5,13 m²
caveau (7 à 9 places)	**790.00 €**	7,70 m²

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

concessions PERPETUELLES cimetières		
terre	**265.00 €**	1,60 m²
caveau (2 à 4 places	**515.00 €**	3,42 m²
caveau (5 à 6 places)	**790.00 €**	5,13 m²
caveau (7 à 9 places)	**1 160.00 €**	7,70 m²
cimetière		
dépositoire	**85.00 €**	forfait 3 mois
dépositoire	**85.00 €**	le mois supplémentaire
columbarium : 15 ans	**180.00 €**	la case
piscine municipale		
+ 16 ans, par ticket	**2.10 €**	
+ 16 ans, carnet 10 tickets	**1.75 €**	
- 16 ans/militaires par ticket	**1.45 €**	
- 16 ans/militaires par 10 tickets	**1.10 €**	
enfant moins 4 ans (gratuit : 26/05/1993)		
restauration scolaire		
Quotient 1	**2.55 €**	= ou<534 €/mois
Quotient 2	**3.05 €**	+ 534 € >QF > 686 €/mois
Quotient 3	**3.35 €**	QF > 686 €/mois
accueil scolaire		
Base : quotient 1	**0.95 €**	matin - 7h30 à 8h30
Base : quotient 2	**1.00 €**	soir - 17h30 à 18h30
Base : quotient 3	**1.05 €**	
fourniture de repas au **FOYER LOGEMENT**		
à compter du 1 er janvier	**4.75 €**	repas du midi
	2.95 €	repas du soir
studio d'entregistrement		
	50. 00 €	
médiathèque		
gratuit - 18 ans/étudiants/ non imposable pour marguerittes et agglomération		
abonnement	**7.30 €**	famille marguerittoise
abonnement -	**10.50 €**	agglomération
abonnement -	**21.00 €**	extérieur
remplacement carte perdue	**1.10 €**	
droit de fourrière animale		
	45,00 €	
photocopies faites en mairie		
A 4	**0.35 €**	
A 3 et A 4 recto verso	**0.55 €**	
médiathèque		
photocopies médiathèque	**0.10 €**	A4 N/B
	0.20 €	A4 Couleur
passeport été jeune		
	25.60 €	
marché du samedi		
prix par mètre linéaire	**0.95 €**	de 1 à 3 mètres
	1.90 €	plus de 3 mètres
marché du terroir		
prix par mètre linéaire	**0.84 €**	de 1 à 3 mètres
	1.62 €	plus de 3 mètres
droits de voirie		
étalages vitrines mobiles	**0.95 €**	par mois au m²
terrasses de cafés (cloturées) /restaurants	**0.95 €**	par mois au m²
ventes occasionnelles	**2.50 €**	par véhicule

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

fête votive		
1ère catégorie - GROS METIERS		
plus de 150 m²	**350.0 €**	forfait
2ème catégorie - TIR - JEUX D'ADRESSE - LOTERIE - VIDEO - MANEGES ENFANTINS		
0 à 10 m²	**44.00 €**	forfait
plus de 10 à 30 m²	**77.00 €**	forfait
plus de 30 à 50 m²	**110. 00 €**	forfait
plus de 50 à 100 m²	**154.00 €**	forfait
plus de 100 à 149 m²	**220.00 €**	forfait
2ème catégorie - RESTAURATION - PIZZA - CONFISERIE		
0 à 20 m²	**66.00 €**	forfait
plus de 20 m²	**5.50 €**	le m² supplémentaire
2ème catégorie - JEUX DE HASARD		
toutes surfaces	**450 €**	forfait
espaces de spectacles	forfait-**PAR JOUR**	
moins de 200 m²	**20.50 €**	SANS prise d'énergie
moins de 200 m²	**35.80 €**	AVEC prise d'énergie EDF/GDF
plus de 200 m²	**66.50 €**	AVEC prise d'énergie
participation pour aires de stationnement		
	2 600.00 €	
taxe de séjour		
	0.85 €	hôtels, résidences 4 *, meublés hors classe …
	0.70 €	hôtels, résidences 3 *, meublés 1ère catégorie …
	0.50 €	hôtels, résidences 2 *, meublés 2è catégorie, VVF grand confort …
	0.40 €	hôtels, résidences 1 *, meublés 3è catégorie, VVF confort …
	0.35 €	hôtels , résidences sans *, meublé 4è catégorie, parcs résidentiels de loisirs
	0.30 €	camping, caravanage hébergements plein air 3 et 4 *
	0.30 €	camping, caravanage hébergements plein air 1 et 2 *
location de salle : salle polyvalente		
marguerittois	**300.00 €**	
extérieur	**700.00 €**	
association, la 1ère fois	**gratuit**	
association , dès la 2è fois	**135.00 €**	
agents de la collectivité	**135.00 €**	
chèque de caution	**500.00 €**	
chèque de caution (nettoiement)	**350.00 €**	
location de salle : serre de Praden (multifonction)		
marguerittois	**250.00 €**	Pas de location aux extérieurs de Marguerittes
association, la 1ère fois		
association, dès la 2è fois	**135.00 €**	
agents de la collectivité	**135.00 €**	
chèque de caution	**500.00 €**	
chèque de caution	**350.00 €**	(nettoiement)
location de salle : Maurice Laurent		
caution	**500.00 €**	
ASSOCIATIONS		
1ère utilisation et 2ème	**gratuit**	
à partir de la 3ème	**100.00 €**	
MARGUERITTOIS		
1ère utilisation	**gratuit**	
à partir de la 2ème	**150.00 €**	
EXTERIEURS		
1ère utilisation	**100.00 €**	
à partir de la 2ème	**250.00 €**	
centre Françoise Dolto - tarifs accueil de loisirs		
quotient familial supérieur à 686 €		tarifs marguerittois
journée	**9.50 €**	
1/2 journée	**5.60 €**	

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

repas	**3.20 €**	
quotient familial compris entre 534 et 686 €		tarifs marguerittois
journée	**8.70 €**	
1/2 journée	**4.80 €**	
repas	**3.20 €**	
quotient familial inférieur à 534 €		tarifs marguerittois
journée	**7.95 €**	
1/2 journée	**4.00 €**	
repas	**3.20 €**	
tarif extérieur unique		
journée	**14.00 €**	
1/2 journée	**9.50 €**	
repas	**3.60 €**	
chèques domicile liberté		
Prix par chèque	**5.00 €**	

maison de la Garrigue

Entrée du musée, par personne	
générale	3.00 €
groupe de plus de 10 personnes	2.00 €
enfant de 6 à 16 ans	2.00 €
enfant de moins de 6 ans	gratuit
le 1er dimanche du mois pour les Marguerittois	gratuit

Animation	
animation de moins de 10 personnes (par personne)	5.00 €
animation de 10 à 20 personnes (par personne)	5.00 €
animation de plus de 20 personnes (forfait)	80.00 €
établissements scolaires primaires de Marguerittes	gratuit

visites guidées (prix de visites applicables à compter du 01 juillet)	
groupe de 10 à 20 personnes - par personne	4.00 €
groupe supérieur à 20 personnes – forfait -- 25 personnes maxi	80.00 €

produits locaux	
médailles	5.00 €
porte-clefs	4.00 €
foulard simple	4.00 €
foulard imprimé	6.00 €
huile d'olive AOC Nîmes (50 cl)	10.00 €
huile d'olive AOC Nîmes (75 cl)	15.00 €
juile d'olive Picholine (75 cl)	13.00 €
bouteille d'huile Cigale (huile Picholine)	16.00 €
olive verte	2.00 €
olive noire	2.00 €
vin rouge Merlot (cave coopérative Marguerittes	4.50 €
vin blanc Chardonnay (cave coopérative Marguerittes)	4.00 €
affiche	12.00 €
carte postale	0.50 €
Rachalan moyen (santon)	50.00 €
Rachalan grand (santon)	90.00 €
scourtin 15 cm	10.00 €
scourtin 25 cm	12.00 €
savon d'huile d'olive - feuille d'olive	5.00 €
miel (500 gr) - passage en bio	6.50 €
chocolats	7.00 €
becs verseurs inox avec clapet	2.50 €
becs verseurs inox sans clapet	2.00 €
dépliant 8 pages "l'olivier : l'olive, l'huile et leurs bienfaits"	3.50 €
livre "trésors retrouvés de la Garrigue"	25.00 €

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

livre "tour de table en Languedoc Roussillon"	25.00 €

crème hydratante - 50 ml - peau normale	32.00 €
crème hydratante - 50 ml - peau sèche	32.00 €
huile sèche pour le corps	28.00 €
gel douche tonifiant	7.00 €
gel douche adoucissant	7.00 €
gommage moussant	11.00 €
lotion tonique	17.00 €
savon de Marseille - 100 gr	2.00 €
savon de Marguerittes - 300 gr	3.00 €
savon - 80 gr - forme cigale	2.00 €
tapenade noire - 90 gr	3.00 €
tapenade verte - 90 gr	3.00 €
mini coffret de 3 bouteilles d'huile de 25 cl (negrette, bouteillan, aglandau)	18.00 €
huile AOC de Nîmes - 50 cl - (syndicat des oléiculteurs)	10.00 €
huile AOC de Nîmes - 25 cl - (syndicat des oléiculteurs)	6.00 €
huile d'olive "Negrette" - 50 cl	10.00 €
huile d'olive "Bouteillan" - 50 cl	10.00 €
huile d'olive "Aglandau" - 50 cl	10.00 €
livre "panorama de la Garrigue"	24.00 €
olives vertes - bocal 200 gr	2.50 €
olives noires - bocal 200 gr	2.50 €
livre "les oiseaux du Gard" JL Laurent et H Bertozzi	24.00 €
cartoguide des randonnées "de Garrigues en Costières" Nîmes Métropole	5.00 €
livret "jardiner sans pesticides"	1.00 €
mini confitures - 40 gr	2.00 €
riz blanc et fleurs de lavande - 500 gr	4.00 €
confiture citre agrumes - 240 gr	5.00 €
huile d'olive - 10 cl	4.50 €
savons - 100 gr	2.50 €
Coffret découverte AOC Nîmes (huiles, olives, tapenade)	25.00 €
contour lissant yeux et lèvres - 30 ml - bio	22.00 €
crème matin - 50 ml - bio	25.00 €
crème soir - 50 ml - bio	25.00 €
lait corporel - 200 ml - bio	20.00 €
lampes à huile en terre	12.00 €
livres recettes "du goût des mots" (Epice-Riz-Solidarité)	7.00 €
cadre photos - 13 X 13 (M. en déco)	10.00 €
cadre photos - 20 X 20 (M. en déco)	30.00 €
cadre photos - 30 X 30 (M. en déco)	45.00 €
tube découverte 4 mini soins (laboratoire Dauget)	10.00 €
huile d'olive "Aglandau" - 25 cl (Moulin des Costières St Gilles)	6.50 €
livre "Gard sauvage" COGard	32.00 €
magnets Garrigue	3.00 €
porte-clefs Garrigue avec logo Maison de la Garrigue	3.00 €

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 09

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 DE LA MAISON DE LA GARRIGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et par 24 voix "pour", 3 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF) et 2 voix "contre" (M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART], le budget primitif de la maison de la Garrigue., pour l'année 2011, est approuvé en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation, pour un total d'équilibre de 125 000 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Total dépenses		**Total recettes**	
6037 – variation des stocks	13 600	013 – atténuation de charges	15.000
6061 – fournitures non stockables	4 000	7068 – autres prestations de services	6 000
6063 –fourniture d'entretien	2 200	7078 – autres marchandises	7 000
6064 – fournitures administratives.	1.500	758 – produits divers de gestion	97.000
6078 – autres marchandises	4.000		
618 – divers.	4.500		
6237 – publications	3.500		
6251 – déplacements, missions	1.000		
6262 – frais de télécommunication.	1.900		
6410 – rémunération du personnel	88 800		
Total général	**125 000**	**Total général**	**125 000**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 10

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération, par 24 voix "pour" et 5 abstentions (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER [pouvoir à M. GUILLEMIN] et M. MARZOLF ainsi que M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART]), le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif de la Z.A.C. du T.E.C., pour l'année 2011, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES		**TOTAL RECETTES**	
6015 – terrains à aménager	687 000	7015 – vente terrains aménagés	1.188.097
022 – dépenses imprévues	5 749	7473 – subventions Département	10.000
023 – virement investissement	170 960		
66111 – intérêts réglés	11 300		
002 – résultat antérieur	323 088		
Total général	**1.198.097**	**Total général**	**1.198.097**

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES		**TOTAL RECETTES**	
1641 – emprunts	87 000	021 – virement de la sect. fonction.	170 960
001 – résultats antérieurs	83 960		
Total général	**170 960**	**Total général**	**170 960**

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 11

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 28 mars 2007, modifiée le 28 septembre 2007 et le 07avril 2010, le Conseil Municipal de la commune a réécrit entièrement la délibération relative au régime indemnitaire en reprécisant les modalités des avantages applicables aux agents municipaux de Marguerittes.

Le régime indemnitaire permet aux agents communaux de bénéficier de primes en fonction des textes applicables ; il est ouvert aux stagiaires, titulaires en fonction du grade auxquels ils appartiennent ainsi qu'aux agents non titulaires relevant du droit public employés au moins à mi-temps, au prorata temporis de leur temps de travail.

Considérant les modifications intervenues au sein du personnel communal depuis 2007, il est indispensable de compléter les deux délibérations précitées afin de permettre une application correspondant au souhait de la municipalité conformément aux textes applicables.

Les modifications sont les suivantes :

- **MONTANTS ANNUELS DE REFERENCE**

Ils ont été mis à jour

- **INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS**

Il est nécessaire de compléter les grades des bénéficiaires de cette prime d'encadrement en ajoutant adjoint administratif principal 2è classe, adjoint technique 1ère classe.

- **PRIME DE SUJETIONS SPECIALES DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL**

La création de cette prime permettra à l'adjoint du patrimoine de 2è classe qui assure une fonction de responsable adjoint de bénéficier de la prime correspondante.

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

- **PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR) – INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS)**

Le décret n°2010-1357 du 9/11/2010 annonce la fusion des cadres d'emploi des contrôleurs et des techniciens supérieurs territoriaux ainsi que la création du nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1/12/2010.
Dans l'attente de la modification du décret n°91-875 du 06/09/1991 portant sur les corps de référence de la fonction publique d'Etat, la collectivité doit prendre une délibération qui maintient à titre individuel, au personnel de catégorie B le versement de la PSR et de l'ISS instituées dans la collectivité.

Pour l'indemnité spécifique de service, a été rajouté le grade d'ingénieur, à partir du 7è échelon.

- **PRIME SPECIALE DE SUJETIONS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**

Actuellement, cette prime n'est ouverte qu'au grade d' « auxiliaire de puériculture » ; or à la suite d'un changement de grade au sein du centre petite enfance, il convient de rajouter le grade suivant comme bénéficiaire possible de la prime spéciale : **auxiliaire principal de puériculture**

- **INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES**

Certains agents communaux sont appelés à effectuer leur travail les dimanches ou jours fériés, dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail.
Il apparaît donc nécessaire de créer cette indemnité qui s'élève à ce jour à 0,74 euros par heure de travail effectif.

- **REMARQUE :**

Afin de ne pénaliser aucun agent et par dérogation, il est souhaitable d'étendre le bénéfice
 - De l'indemnité de travail de nuit
 - De l'indemnité de travail du dimanche et jours fériés

à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire, susceptible d'effectuer leur service le dimanche, les jours fériés ou la nuit, dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail, sans tenir compte d'une durée de travail hebdomadaire minimum ; ces deux primes seraient donc ouvertes à tout le personnel, en fonction de leurs missions précises.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter toutes ces modifications à apporter au régime indemnitaire, à compter du 01 avril 2011.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 12

PASSEPORT ETE 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme depuis de nombreuses années, la municipalité de Marguerittes a la volonté de proposer aux jeunes de 13 ans à 23 ans, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités diverses, en partenariat avec la ville de Nîmes.

Les objectifs de ce dispositif sont de développer chez ces jeunes, leurs facultés d'autonomie en leur offrant des loisirs en liberté tels que places de cinéma, bons d'achats dans plusieurs librairies, 1 aller-retour Nîmes-Le Grau du Roi en train, une balade en canoë, une entrée dans une salle d'escalade, une promenade à cheval, une entrée au bowling, un repas dans un restaurant au choix et d'autres ...

De plus, les détenteurs du passeport été peuvent accéder à la piscine municipale dans la limite de 10 entrées par passeport et pour la durée du dispositif 2011.

Une convention est à signer avec la ville de Nîmes qui réalise les passeports mis à la disposition des jeunes de Marguerittes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se déclare favorable pour renouveler l'opération "passeport été 2011" sur la commune de Marguerittes, pendant l'été 2011 ;**

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la ville de Nîmes dans laquelle elle s'engage à :**

 - o Organiser la vente des passeports,
 - o Autoriser 10 entrées maximum à la piscine municipale par titulaire du passeport 2011
 - o Gérer la communication de ce dispositif, sur son territoire
 - o Assurer la gestion totale du passeport été pour les jeunes de sa commune,
 - o Payer, après fixation du prix de revient du passeport, soit après le 15 septembre 2011, le montant du nombre de passeports vendus multiplié par ce prix de revient.
 - o A vendre ce passeport au prix de **25,60 (vingt cinq euros soixante centimes)** aux jeunes.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 13

PRESCRIPTION ET LANCEMENT DE LA REVISION DU P.O.S. VALANT P.L.U.

REPRISE DE LA PROCEDURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que son exposé et le vote de la présente délibération portent sur sept points qui sont liés par leur objet, c'est la raison pour laquelle ils sont rassemblés dans la même délibération.

Point N°1 : Raisons de l'élaboration du PLU sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le droit des sols de la Commune de MARGUERITTES est à ce jour régi par le Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

Ce POS, approuvé le 09/08/1982 a été révisé et modifié de la façon suivante :

Procédure	Prescription	Délibération arrêtant le projet	Publication	Approbation
Révision du POS valant élaboration du PLU	Objet de la délibération du 27/04/2011			
Mise à jour du POS				23/02/2011
Révision du POS valant élaboration du PLU	31/01/2007			non aboutie
Délibération de principe de lancement du PLU	22/03/2006			
1ere modification				07/04/2010
Mise à jour				29/11/2008
Mise en compatibilité				16/05/2005

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Mise à jour				26/06/2001
Mise à jour				07/03/2000
Mise à jour				15/11/1999
2ème révision	14/02/1996	17/12/1997		16/12/1998
1ère modification				11/08/1990
1ère révision	10/10/1985	17/02/1987		19/03/1988
2ème modification				08/02/1985
1ère modification				29/11/1983
Elaboration	14/06/1972		30/10/1979	09/08/1982

La Commune a délibéré le 31 janvier 2007 pour prescrire la révision du POS valant élaboration du PLU.

Un marché de prestations intellectuelles a été notifié le 01/02/2007 sur une offre remise en septembre 2006 contenant des conditions de réalisations (financières et de délai).

Cette démarche n'a pas abouti. En parallèle, la Commune a souhaité que les études menées dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation soient suffisamment avancées afin d'appréhender l'aménagement du territoire communal sans faire abstraction du risque inondation.

Le plan de prévention des risques Inondation « Vistre Buffalon » a été prescrit le 17/09/2002. A ce jour, le plan de prévention des risques inondation a été prescrit à l'échelle du territoire communal le 15 décembre 2010. Son élaboration est en cours de finalisation. Ainsi, les prescriptions du PPRI devront être intégrées au PLU de Marguerittes.

Il convient donc de relancer la procédure de révision du document d'urbanisme. A ce titre, il faudra respecter les prescriptions et documents normatifs de niveau juridiquement supérieur qui ont été adoptés ou qui sont en cours d'élaboration depuis quatre ans :

- Des réformes législatives et réglementaires sont rentrées en vigueur et ont un impact direct sur les documents d'urbanisme locaux (Réforme des autorisations du droit des sols, lois Grenelle 1 et 2, loi de finances rectificative du 29 décembre 2010…).
- La loi Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle 2 a élargi le champ d'application de l'évaluation environnementale. Elle devra être clairement engagée dans le cadre de la révision du document d'urbanisme. En outre, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), sur les secteurs à urbaniser sont devenues obligatoires et opposables.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Vistre, nappes Vistrenque et Costières » a été prescrit par le Préfet du Gard le 28 octobre 2005. Même si la hiérarchie des normes impose une obligation de compatibilité entre SDAGE, SAGE et SCOT et non directement entre SDAGE, SAGE et PLU, il ne faut pas faire, dans le cadre de l'élaboration du PLU, abstraction de ces documents hiérarchiquement supérieurs.
- Le PPRI qui sera validé sous quelques mois.
- Le SCOT Sud Gard approuvé en juin 2007.
- le PLH et le PDU validés par le Conseil Communautaire de Nîmes-Métropole en décembre 2007, en cours de révision.
- Un zonage d'assainissement pluvial est rendu obligatoire par le Code Général des Collectivités. Il sera annexé au PLU.

Jusqu'à présent, la démarche engagée était celle de l'élaboration d'un PLU de type « SRU » alors qu'il est aujourd'hui indispensable de redonner un nouvel élan sur les bases d'un PLU « Grenelle ».

Le marché de prestation intellectuelle de 2007 est apuré. Il faut donc en relancer un nouveau qui intégrera les nouvelles obligations légales. Le cabinet d'études s'adjoindra obligatoirement un cotraitant spécialisé en études environnementales.

Monsieur le Maire souligne le caractère incontournable de la Loi SRU, (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003, qui ont transformé le cadre de la planification physique et spatiale, tant au niveau des grands territoires intercommunaux avec les Schémas de Cohérence Territoriale, (SCOT), qu'à celui des Communes avec les PLU auxquels sont désormais associés les concepts de

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

« projet communal ». A ces lois SRU et UH, la loi toute récente appelée « Grenelle 2 », rentrée en application en janvier 2011, vient encore de renforcer les moyens donnés aux PLU en matière de développement durable.

Monsieur le Maire présente les thèmes à aborder dans le Plan Local d'Urbanisme :

- La lutte contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles, la revitalisation des centres ville,
- La desserte par les transports collectifs, le lien entre cette desserte et les densités minimums des constructions,
- La politique commerciale et la politique économique,
- Les économies d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre, la performance énergétique des bâtiments,
- La protection de la biodiversité, la restauration des continuités écologiques,
- La gestion économe des ressources,
- La mixité sociale.

La démarche PLU doit tenir compte du positionnement géographique de la Commune (proximité immédiate de Nîmes à l'Ouest, de Saint-Gervasy à l'Est…), de son patrimoine historique, culturel et naturel (aqueduc romain…), des grands projets structurants qui ont marqué le territoire (ligne RFF, autoroute A9, RD 6086), de ceux à venir (LGV, rocade Nord de Nîmes), de ses protections environnementales (Zone de Protection Spéciale au titre de Natura 2000, Espaces Boisés Classés…).

Monsieur le Maire énumère les orientations qui constitueront le socle d'élaboration du PLU :

- Le cœur du projet repose sur le volet « Population/habitat ». Il est essentiel de fixer l'objectif de population à terme (10 ans, 15 ans), ainsi que le degré de mixité sociale. Ce volet conditionnera la réflexion sur la consommation d'espace, le renouvellement urbain, la mixité sociale, le type de logements produits, les publics « cibles »…
- Le volet « intercommunal » devra définir la place de Marguerittes au sein des différents périmètres que sont l'agglomération, le canton, le périmètre du S.CO.T. du Sud Gard, le Pays Garrigues Costières. Ainsi, Marguerittes doit asseoir sa place de pôle secondaire au sein de l'agglomération.
- Le volet « économie » insistera sur le développement du commerce local qui s'inscrit dans une politique déjà entamée (FISAC, marchés du terroir, de plein air, circuits courts …) à consacrer. Le développement économique des zones d'activités économiques sera appréhendé à l'échelle intercommunale tout en valorisant les spécificités de Marguerittes.
- Le volet « agriculture » fera l'objet d'une attention particulière: réflexions sur la mise en valeur des mas ruraux, évaluation des besoins en matière de développement agricole, changement de destination des mas dits « remarquables » ou de caractère, promotion de la valeur agronomique des sols, accompagnement au remembrement…
- Le volet « Transports/déplacements » devra promouvoir les modes doux, le développement des infrastructures de transport de type zone piétonne ou semi-piétonne, piste ou bande cyclable, voie verte, véloroute….Cette réflexion aura donc un impact sur les voiries et le stationnement. Il faudra également anticiper le projet de réouverture de la gare qui jouera le rôle d'infrastructure de transport collectif de proximité au sein du périmètre de transport urbain.
- Le volet « protection du patrimoine » s'articulera autour de deux thèmes, à savoir la protection du petit patrimoine vernaculaire qu'il faudra inventorier et la protection des milieux et des paysages par d'une part la prise en compte des risques incendies et inondations, mais aussi par des mesures de protection des milieux fragiles comme les cours d'eaux que sont le Bastardet, le Canabou, le Vistre, les espaces reconnus pour leur biodiversité (ZPS…). La protection, la restauration des continuités écologiques s'inscrira dans ce thème là.

Point N°2 : Procédure de réalisation du PLU

Monsieur le Maire indique au conseil que la procédure de réalisation du PLU repose sur les principales étapes suivantes :

- Diagnostic communal, après analyse de l'existant,
- Evaluation environnementale,
- Formalisation du rapport de présentation,
- Présentation au conseil,
- Définition et élaboration du PADD du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Débat en conseil municipal sur le PADD,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

- Elaboration du règlement, des documents graphiques et compilation du contenu des annexes (servitudes d'utilité publique, plan des réseaux, liste des emplacements réservés….),
- Etablissement et mise en forme d'un dossier complet du PLU,
- Réunion publique de présentation du projet,
- Délibération du conseil municipal arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,
- Consultation des personnes publiques associées (PPA),
- Enquête publique,
- Approbation définitive par le conseil après prise en compte d'éventuels avis et recommandations.

La durée de cette procédure est estimée à dix-huit mois environ. C'est ainsi que le PLU pourrait prendre, si les études commencent au plus tôt, la place du POS actuel et être opposable début 2013.

NB : La concertation se déroulera tout le long de la procédure.

Seront associés à la révision du document d'urbanisme :

- Les services de l'Etat,
- La Région,
- Le Département,
- Les AOTU (autorités organisatrices de transports urbains),
- Nîmes-Métropole,
- La CCI de Nîmes,
- La chambre des métiers,
- La chambre d'agriculture,
- La SAFER,
- Les Communes limitrophes,
- Le syndicat mixte du SCOT Sud-Gard,
- Les syndicats mixtes ayant compétences en matière de protection de l'eau, SMBVV, SMNVC, SIAHTV,
- L'AUDRNA,
- Le SIVU des Garrigues,
- Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes.

Point N°3 : Modalités de la concertation

La concertation publique est obligatoire. Ces modalités sont encadrées par l'article L 300-2-1a du Code de l'Urbanisme. Elles doivent être spécifiées expressément dans la présente délibération :

Moyens d'information à utiliser :

1. affichage de la délibération prescrivant la révision pendant toute la durée des études
2. article spécial dans la presse locale,
3. information sur le site internet de la Commune,
4. articles dans le bulletin municipal,
5. réunions publiques,
6. exposition publique, présentation de panneaux avant que le projet de PLU ne soit arrêté,
7. dossier disponible en mairie,

En outre, le Conseil Municipal doit définir les moyens mis à la disposition des administrés pour s'exprimer. La concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

1. un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera à la disposition du public, en Mairie,
2. possibilité d'écrire au Maire,
3. Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire recevront le public lorsque des demandes de rendez vous seront sollicitées,
4. le public pourra s'exprimer au cours des réunions publiques prévues à cet effet.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation supplémentaire, du type questionnaire, si cela s'avérait nécessaire, comme la distribution dans chaque boite aux lettres des habitants de la Commune des avis de réunions publiques ou de tout autre support d'information sur le projet communal.

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique dans les jours qui suivront le lancement de l'élaboration du PLU, cette réunion ayant pour but d'expliquer à la population les modalités du déroulement de la procédure et d'expliquer les raisons de la reprise de la démarche PLU dont nos concitoyens ont déjà eu connaissance.

Cette phase de concertation s'achève par une délibération du Conseil Municipal qui arrête le projet de PLU et tire le bilan de la concertation. Le PLU arrêté est soumis à l'avis des personnes publiques associées à son élaboration.

Point N°4 : Enquête publique :

Le PLU arrêté est aussi soumis à enquête publique. Le Commissaire-Enquêteur désigné reçoit le public en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture. Il étudiera les registres à disposition du public pendant la durée de la procédure d'élaboration, contenant les observations des personnes intéressées et les courriers consignés. À l'issue de la durée légale de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur livre son rapport et ses conclusions motivées sur le document d'urbanisme.

Les conclusions du Commissaire-Enquêteur et les avis des personnes publiques associées peuvent être intégrées pour modifier le projet de PLU. Celui-ci est ensuite approuvé par le Conseil Municipal et fait l'objet des mesures de publicité nécessaire en vue de le rendre opposable.

Point N°5 : Passation d'un marché d'études à un cabinet d'études.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'élaboration du PLU qui nécessite dix-huit mois de travail et de procédure débouche sur la rédaction d'un rapport de présentation, d'un PADD, d'un règlement et sur la production de documents graphiques numérisés et « papier » et relève donc des compétences de bureaux d'études spécialisés. Il propose au Conseil Municipal d'accomplir dans les meilleurs délais, la publicité et les formalités de passation d'un marché public à procédure adaptée de type MAPA, selon les articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics, concernant les études d'élaboration du PLU communal. Il indique que la dépense afférente sera inscrite aux budgets 2011, 2012 et 2013.

Il rappelle que le financement de ladite élaboration du PLU est éligible à la DGD, (dotation globale de décentralisation) pour la Commune de Marguerittes. (Article L.1614-9 du CGCT) et sollicitera une participation financière de l'Etat. Il précise que la Commune a déjà été destinataire d'une partie de cette subvention (4.558 euros) dans le cadre de la procédure précédemment lancée.

Point N°6 : Rôle de la commission Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux et Occupation du Domaine Public

La Commission Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux et Occupation du Domaine Public aura la charge de donner les orientations, de faire des propositions au cabinet d'études, d'examiner les documents et de valider les étapes. Cette Commission, son rapporteur ou son Président rendront compte régulièrement au Conseil Municipal de l'avancement des études du PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix (27 voix "pour" et 2 voix "contre" : M. HYART et Mme POUZARD [pouvoir à M. HYART],

décide :

1. de prescrire à nouveau l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire et de mener à bien la procédure conformément aux articles L. 123-6 à L 123-12, aux articles R 123-16 et suivants du code de l'urbanisme,
2. de lancer la concertation prévue par les articles L 300-2-1a du Code de l'Urbanisme,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités de passation d'un marché public à procédure adaptée de type MAPA, selon les articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics, en vue de choisir un cabinet qui sera chargé de réaliser les études d'élaboration du PLU communal, en application de l'article L 2122-21-1 du CGCT,
4. de confier à la commission municipale Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux et Occupation du Domaine Public, le suivi de la procédure,
5. de solliciter de l'Etat, un nouveau « porter à connaissance », le « Dire de l'Etat » et une dotation pour compenser la charge financière de la Commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme,
6. de demander à l'Etat que les services de la DDTM soient associés gratuitement à la Commune pour l'accompagner tout au long de l'élaboration du PLU,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

7. que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget principal des exercices 2011, 2012 et 2013 considérés.

Conformément aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet du Gard (avec copie à M. Le Directeur de la DDTM)
- à Monsieur le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- à Monsieur le Président du Conseil Général du Gard
- à Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- à Monsieur le Président du syndicat mixte du S.CO.T du Sud-Gard
- à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole
- aux représentants des autorités organisatrices de transport : Conseil Général du Gard et Nîmes-Métropole
- à Messieurs les Maires des Communes limitrophes

La présente délibération sera transmise pour information au Centre Régional de la Propriété Forestière. (Article R 130-20 du Code de l'Urbanisme).

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'affichage en Mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux habilités à publier des annonces légales.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 14

RENATURATION DU COURS D'EAU LE CANABOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par arrêté préfectoral n°93 02776 en date du 19 novembre 1993 a été déclarée d'utilité publique la construction d'une station d'épuration et autorisé le rejet de celle-ci dans le Canabou. Le déversement des eaux usées dans le Canabou a été soumis à certaines conditions afin de réduire au minimum la perturbation du milieu récepteur.

Par arrêté préfectoral numéro 2007-11-14 en date du 11 janvier 2007 des prescriptions complémentaires concernant l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Marguerittes ont été prises. L'article 2.3 de cet arrêté impose une renaturation du Canabou du point de rejet de la station d'épuration jusqu'à la confluence avec le Vistre. Les éléments obligatoires de l'aménagement sont le remodelage du lit mineur et la création d'un lit d'étiage, la végétalisation des berges, l'aménagement de zones tampons à la confluence des fossés et affluents, le réaménagement du lit moyen pour améliorer le piégeage des pollutions.

Cet arrêté préfectoral a été pris suite à la transposition en droit positif interne de la Directive Cadre sur l'Eau du Parlement européen datant de 2000.
Pour information la partie du Canabou qui parcourt la Plaine se situe soit à proximité, soit traverse la Zone de Protection Spéciale Costières de Nîmes et a été classée en Espace Naturel Sensible de niveau 3 par le Département (site d'intérêt local).

Depuis plusieurs années, la Commune, l'Agence de l'Eau, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre et Nîmes Métropole travaillent de concert à la mise en place d'actions visant à respecter les dispositions des arrêtés préfectoraux visés plus haut.

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Le premier aménagement sera la réalisation d'une zone humide en aval de la station d'épuration. Au titre de sa compétence assainissement eaux usées, Nîmes Métropole a acheté dernièrement une parcelle pour réaliser cet aménagement qui aura deux objectifs principaux.

D'une part, par le biais d'une végétation adaptée, les eaux épurées de la station finiront d'être affinées. En outre, cette zone humide jouera le rôle d'une zone tampon en sécurisant le fonctionnement de la station en cas de problèmes de surcharge. Les travaux commenceront fin 2011.

Ce projet nécessite une adaptation du Plan d'occupation des sols qui sera prochainement modifié.
Le second projet qui fait l'objet de la présente délibération est la restauration éco morphologique du Canabou. Il s'agit de redonner une forme de cours d'eau au Canabou sur environ 700 mètres linéaire en amont de sa confluence avec le Vistre. Ce cours d'eau a été fortement anthropisé : il ressemble aujourd'hui plus à un fossé. L'objectif est triple. En redonnant une forme normale au cours d'eau, notamment en redimensionnant à son lit mineur, on augmente ses capacités épuratoires. De plus, cela permettra de lisser et tamponner les débits à l'aval en cas de fortes pluies. Enfin, la reméandrisation du cours d'eau sera propice à la création d'une ripisylve qui favorisera le développement de la biodiversité.

Le maître d'ouvrage de ce second aménagement est le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre au titre de sa compétence en matière de gestion des cours d'eaux. A ce jour, les études sont lancées, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi, les dossiers réglementaires sont en cours de réalisation (dossier loi sur l'eau, inventaire faune flore…).

Ce projet nécessite l'acquisition par la Commune des parcelles qui sont mitoyennes du cours d'eau. Ces parcelles se situent en zone agricole. L'Agence de l'Eau subventionnera à 70% les acquisitions sur la base des prix pratiqués en zone agricole. Ces prix sont aléatoires, ils sont établis en fonction de la taille des parcelles, des parcelles cultivées et de celles en friches, de la valeur agronomique du sol, du type de culture…Ces prix varient de 1 à moins de 10 euros.

A ce jour, les études en cours n'ont pas encore révélé le tracé le plus approprié du « futur » Canabou. Ainsi, il s'agit d'arrêter un périmètre dans lequel, la Commune achètera les parcelles nécessaires ou tronçons de parcelles, au fur et à mesure de la détermination plus précise du tracé. Ainsi, toutes les parcelles de ce périmètre ne seront pas achetées par la Commune. En outre, ces acquisitions se feront sur plusieurs exercices. Enfin, la chambre d'agriculture assurera l'animation foncière du projet.

Il faut aujourd'hui que le Conseil Municipal donne son accord de principe à la réalisation du projet, décide d'arrêter le périmètre à l'intérieur duquel des acquisitions seront réalisées, sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau, demande au Conseil Général que les Espaces Naturels Sensibles de niveau 3 sur la Commune passent en ENS de niveau 2 (sites d'intérêt départemental) et qu'une subvention soit attribuée par le Conseil Général à la Commune pour la réalisation des acquisitions et enfin que le droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles du Département soit instauré sur le périmètre d'acquisition foncière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la Directive Cadre sur l'Eau 2000-60-CE en date du 23 octobre 2000 et les directives européennes d'applications postérieures (sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration, établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, Inondations…)

Vu la Loi 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition DCE,

Vu les arrêtés préfectoraux n°93 02776 en date du 19 novembre 1993 et 2007-11-14 en date du 11 janvier 2007,

Vu la délibération 41-2007 en date du 29 juin 2007 du Conseil Général sur la présentation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 141-1 et R142-1 et suivants,

Considérant le projet de renaturation de 700 mètres linéaires du Canabou en amont de sa confluence avec le Vistre mené par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre et consistant à :

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

- Redimensionner son lit mineur
- Reméandriser le tracé
- Favoriser l'implantation d'une végétation rivulaire

Considérant que ce périmètre est à proximité immédiate de la Zone de Protection Spéciale Costières de Nîmes et est un Espace Naturel Sensible du Département de niveau 3.

Considérant la nécessité d'acquérir des parcelles de part et d'autre du Canabou afin de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation de ce projet.

Considérant l'aide financière apportée par l'Agence de l'Eau qui subventionne les acquisitions à hauteur de 70% sur la base des prix pratiqués en zone agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider la réalisation de ce projet.
- D'arrêter le périmètre d'acquisition foncière annexé au plan joint et de demander au Conseil Général d'instaurer le droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles du Département sur cette zone.
- De solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de ces parcelles.
- De demander au Conseil Général de faire basculer les Espaces Naturels Sensibles du Département de niveau 3 en niveau 2 sur la Commune et de solliciter les subventions du Conseil Général pour les ENS de niveau 2.
- De faire application de l'article 1404 du code général des impôts à chaque acquisition.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne réalisation du projet.

Le Maire
W.PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

26

nombre de membres absents représentés :

3

nombre de membres absents non représentés :

0

date de la convocation :

21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 16

MARCHE DU TERROIR SAISON 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant le succès remporté par cette action en 2009 et 2010, la municipalité souhaite renouveler pour 2011, le marché de producteurs de Pays tous les mercredis, du 04 mai jusqu'au 28 septembre 2011, sur la place Alphonse Martin, de 17 h 30 à 19 h 30.
Une soirée festive sera organisée le premier mercredi (04/05/2011) ainsi que le dernier mercredi (28/09/2011).
Le tarif 2011 sera le même que celui de l'année dernière.
Cette opération réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard (C.A.) doit faire l'objet d'une convention qui précise le règlement départemental dans le cadre de la charte nationale et définit l'engagement des parties
Cet acte comportera les mêmes clauses qu'en 2010, c'est-à-dire :

Définition du concept des marchés de producteurs de pays.
Est producteurs de pays toute personne physique ou morale dont l'objet est l'activité agricole et qui répond aux conditions d'affiliation au régime social agricole des chefs d'exploitation.
Cette qualité est étendue aux artisans d'art et de bouche à condition qu'ils soient inscrits au registre des métiers.
La C.A., en collaboration avec la commune, se réserve donc le droit d'accepter ou non la présence des artisans en fonction des produits proposés.

Engagement de la Chambre d'Agriculture
- Gestion/vérification de la liste des agriculteurs et artisans
- Droit d'exclusion d'un candidat si le dossier est non conforme
- Information des producteurs des dates et lieux des marchés
- Prêt à la commune des outils de signalisation

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

- Fourniture à la commune des documents de communication
- Rédaction d'un dossier de presse
- Diffusion de l'information aux acteurs du tourisme local .../...

Engagement de la commune (organisateur)
- Transmission du règlement du marché à la C.A.
- organisation du marché (réglementaire et pratique)
- présence pendant le marché
- accueil et placement des exposants
- vérification du respect de la qualité de producteur .../...

Tarification de la prestation
Cette opération est réalisée avec le soutien du Conseil Général du Gard qui finance en partie le temps de mise à disposition du technicien de la C.A.
De son côté, la commune s'acquitte auprès de la C.A. de la **somme forfaitaire de 800 €ht** (956.80 €TTC qui englobe les frais d'édition et de communication ainsi qu'une partie du temps de mise à disposition d'un technicien de la C.A. ; ce montant correspond à l'organisation d'un marché périodique de producteur se déroulant sur moins de six mois

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal :
- **se prononce favorablement pour l'organisation du marché de producteurs à Marguerittes, du 04 mai au 28 septembre 2011 ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture du Gard, selon les clauses susvisées.**

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 17

CHARTE DE QUALITE "MILITANT DU GOUT"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité a l'intention de s'engager avec le Conseil Général du Gard, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Nîmes et d'Alès, dans l'action intitulée "Militant du goût".

Cette action peut se résumer par la véritable stratégie de marque mise en place par les acteurs susvisés pour signer les produits de qualité issus du terroir gardois de manière à permettre au consommateur de percevoir le marché des produits du terroir avec plus de clarté.

Pour la commune de Marguerittes, il est proposé de signer la charte de qualité "Militant du Goût" pour une application dans les restaurants scolaires. L'engagement de la commune est notamment d'organiser un repas "bio" par mois (un repas thématique "militant du goût").

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la participation de la commune à cette action "Militant du Goût" et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte correspondante, étant entendu qu'elle devra être modifiée pour tenir compte de la spécificité de fonctionnement de la restauration scolaire en général et celle de Marguerittes, en particulier.**

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 18

NIMES METROPOLE GROUPEMENT DE COMMANDES "EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET VETEMENTS DE TRAVAIL"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les élus de la communauté d'agglomération ont manifesté leur souhait de s'engager dans des procédures d'achat en commun de biens et de services avec pour objectif d'obtenir des prix intéressants.

Cela nécessite que des communes s'engagent à constituer un groupement de commandes conforme au Code des Marchés Publics. Cela est le cas puisque 9 communes (dont Marguerittes) se sont déclarées d'accord pour lancer une procédure d'achat collectif dans le domaine des fournitures d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail

Dans ce cadre, Nîmes Métropole serait coordonnateur du groupement chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires ainsi que de la signature et notification du marché.

La commune de Marguerittes s'engagerait à émettre des bons de commande, à hauteur de ses besoins propres, pour une durée annuelle, entre un minimum de 3 000 euros ht et un maximum de 15 000 euros ht, dans le cadre de l'achat de fournitures d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail.

Les droits et obligations de chacune des parties doivent être précisés dans une convention à établir entre Nîmes Métropole et les communes adhérentes en vue de la constitution d'un groupement de commandes relatif à un marché de fournitures d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

VU le Code Général des Collectivités territoriales;

VU le Code des marchés publics;

CONSIDERANT que les élus de Nîmes Métropole ont manifesté leur souhait de s'engager dans l'avenir dans des procédures d'achat en commun de biens et services.

CONSIDERANT que Nîmes Métropole souhaite, pour l'achat de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle et de vêtements de travail, expérimenter cette démarche d'achat en commun;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et les communes de **Caissargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes, Nîmes, Poulx, St Chaptes, et Sernhac**, est établie pour l'achat de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle et de vêtements de travail;

CONSIDERANT la convention de groupement annexée à cette délibération ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à un groupement de commandes constitué entre la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et les communes de Caissargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes, Nîmes, Poulx, St Chaptes, et Sernhac l'achat de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle et de vêtements de travail.

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération désignant Nîmes Métropole en tant que coordonnateur du groupement chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires ainsi que de la signature et notification du marché, et d'autoriser le Maire de Marguerittes à signer ladite convention.

- De conclure la convention à compter de sa date de signature pour une durée nécessaire à la passation, la signature et l'exécution du marché objet de la présente convention de groupement de commandes. Seront également prises en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

- De s'engager à émettre des bons de commandes à hauteur de ses besoins propres, compris pour une durée annuelle entre un minimum de 3 000 € ht et un maximum de 15 000 euros HT l'achat de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle et de vêtements de travail.

Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 19

NIMES METROPOLE GROUPEMENT DE COMMANDES "AFFRANCHISSEMENT"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme pour les équipements de protection individuelle et vêtements de travail, les élus de la communauté d'agglomération ont manifesté leur souhait de s'engager dans une procédure de groupement d'achat dans le domaine de l'affranchissement

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

VU le Code Général des Collectivités territoriales;

VU le Code des marchés publics;

CONSIDERANT que les élus de Nîmes Métropole ont manifesté leur souhait de s'engager dans l'avenir dans des procédures d'achat en commun de biens et services.

CONSIDERANT que Nîmes Métropole souhaite, pour l'achat de prestations d'affranchissement des lettres et colis et autres prestations associées, expérimenter cette démarche d'achat en commun;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et les communes de Bouillargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes et Nîmes est établie pour l'achat de prestations d'affranchissement des lettres et colis et autres prestations associées;

CONSIDERANT la convention de groupement annexée à cette délibération ;

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à un groupement de commandes constitué entre la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et les communes de Bouillargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes et Nîmes pour l'achat des prestations d'affranchissement des lettres et colis et autres prestations associées.

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération désignant Nîmes Métropole en tant que coordonnateur du groupement chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires ainsi que de la signature et notification du marché, et d'autoriser le Maire de Marguerittes à signer ladite convention.

- De conclure la convention à compter de sa date de signature pour une durée nécessaire à la passation, la signature et l'exécution du marché objet de la présente convention de groupement de commandes. Seront également prises en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

- De s'engager à émettre des bons de commandes à hauteur de ses besoins propres, compris pour une durée annuelle entre un minimum de 3 000 euros ht et un maximum de15 000 euros ht pour l'achat des prestations d'affranchissement des lettres et colis et autres prestations associées.

Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire
W. PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 20

NIMES METROPOLE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Marché Publics et dans le cadre du groupement de commandes mis en place pour l'achat en commun dans le domaine des fournitures, des services et des travaux, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales;

VU le Code des marchés publics, et notamment son article 8 autorisant la constitution de groupement de commandes ;

CONSIDERANT que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes parmi les membres de sa propre commission ;

CONSIDERANT les candidatures de M. Bruyère au poste de représentant titulaire et de Mme Batte au poste de représentant suppléant ;

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

Après en avoir délibéré à bulletins secrets décide :

- De désigner, à l'unanimité, M. Bruyère comme représentant **titulaire** de la commune de Marguerittes au sein de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes en vue ;

- De désigner, à l'unanimité, Mme Batte comme représentant **suppléant** de la commune de Marguerittes au sein de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes.

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents représentés :
3

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
21 avril 2011

OBJET :

N°2011 / 04 / 21

SALLE POLYVALENTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF et Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Roger PELLEQUER (pouvoir à M. GUILLEMIN), et Mme Christine POUZARD (pouvoir à M. HYART).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

M. GIL Antoine, Président de l'U. N. C. section de Marguerittes, a transmis en mairie une demande de remboursement de 130 euros payés à la suite de la réservation de la salle polyvalente pour le dimanche 27 mars 2011.

Pour des raisons personnelles (décès d'un membre du bureau de l'U.N.C.), le demandeur n'a pu organiser la manifestation prévue et sollicite le remboursement de la somme versée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le remboursement de 130 euros (cent trente euros) à intervenir au profit de l'U.N.C. section de Marguerittes représentée par son président, M. GIL.

Le Maire
W. PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35476